

SOLIDARITÉ MERCIER-EST RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DE LA CONCERTATION

Une concertation réussie prend ses racines dans une définition claire des rôles et responsabilités de chacun.

D'abord, voici en quoi s'engage l'équipe de Solidarité Mercier-Est.

Envers tous ses membres, SME a le rôle et les responsabilités qui suivent :

- Information (enjeux locaux, d'arrondissement, montréalais, etc.)
- Sensibilisation
- Formation / éducation populaire
- Mobilisation
- Gardien des valeurs de la concertation
- Représentation (des enjeux locaux et / ou de ses membres)
- Connaître et reconnaître leur mission respective ainsi que leurs activités
- Soutenir leurs différentes demandes lorsque c'est possible
- Se référer à ses membres lorsque nécessaire
- Favoriser l'arrimage entre les actions de la Table et les autres démarches locales

En contrepartie, être membre de Solidarité Mercier-Est, c'est accepter ces rôles et ces responsabilités.

L'entreprise privée et coopérative

Envers la concertation, l'entreprise privée à le rôle de :

- Adhérer aux valeurs et à l'approche de Solidarité Mercier-Est
- Démontrer de l'ouverture face aux enjeux de quartier
- S'informer et respecter le rôle et les missions des organisations membres de la concertation

Le résident

Envers la concertation, le résident a le rôle de :

- Adhérer aux valeurs et à l'approche de Solidarité Mercier-Est
- Participer à la concertation
- Démontrer de l'ouverture face aux enjeux de quartier
- S'informer et respecter le rôle et les missions des organisations membres de la concertation

L' élu

Envers la concertation, l' élu a le rôle de :

- Adhérer aux valeurs et à l'approche de Solidarité Mercier-Est
- Partager son expertise sur les enjeux, les préoccupations et le portrait de Mercier-Est
- Mobiliser des différents paliers de gouvernement au besoin

L'institution

Envers la concertation, l'institution a le rôle de :

- Adhérer aux valeurs et à l'approche de Solidarité Mercier-Est
- Soutenir et participer activement aux comités de travail
- Information et sensibilisation sur les enjeux, les préoccupations et le portrait de Mercier-Est
- Accompagnement des groupes dans les différents programmes de financement
- Représentation au niveau régional et national
- Ramener les préoccupations définies collectivement à son institution afin de l'influencer dans ses décisions
- Favoriser l'arrimage entre les actions de la Table et les autres démarches locales

L'organisme à but non lucratif, écoles de la CSDM de Mercier-Est et organismes communautaires répondant aux 8 critères de l'action communautaire autonome et reconnu comme tel par une instance gouvernementale

Envers la concertation, l'OBNL et l'organisme communautaire ont le rôle et le rôle de :

- Adhérer aux valeurs et à l'approche de Solidarité Mercier-Est
- Participer activement à la concertation
- Faire profiter les membres de son expertise
- Démontrer de l'ouverture face aux enjeux de quartier

- Considérer les enjeux de quartier dans leur planification et l'élaboration de leur offre de service
- Promouvoir la mission et la vision de la concertation à ses membres
- Diffuser le portrait de quartier à ses membres
- Informer les membres et l'équipe de Solidarité Mercier-Est de leurs activités
- Tenter de faire des liens avec les nouveaux organismes membres ayant une mission semblable

Type de membres – définition – poids du vote

Élu (0 vote)

La personne que les résidents de Mercier-Est ont élue comme représentant au niveau scolaire, municipal, provincial et fédéral.

Institution (0 vote)

Structure sociale dotée d'une stabilité dans le temps.

Entreprise privée et coopérative (vote compte simple)

Entreprise qui est la propriété d'un ou de plusieurs particuliers, lesquels ont investi les capitaux nécessaires à sa création.

Une coopérative est une personne morale regroupant des personnes ou des sociétés qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs. En vue de les satisfaire, elles s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative.

Résident (vote compte simple)

Toute personne résidant dans le quartier de Mercier-Est

Écoles de la CSDM de Mercier-Est (vote compte simple)

Établissement scolaire de Mercier-Est associé à la Commission scolaire de Montréal

Organisme à but non lucratif (OBNL) (vote compte simple)

Organisme constitué à des fins sociales, éducatives ou philanthropiques et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique à ses membres ni de leur distribuer les profits engendrés par certaines de ses activités. (définition du gouvernement du Québec)

Organisme communautaire répondant aux 8 critères de l'action communautaire autonome et reconnu comme tel pas une instance gouvernementale (vote compte triple)

1. être un organisme à but non lucratif;
2. être enraciné dans la communauté;

3. entretenir une vie associative et démocratique;
4. être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
5. avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
6. poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
7. faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
8. être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.